

tion de ces travaux ont été confiées aux provinces, en exécution du même arrêté.

Art. 2. Les pensions des fonctionnaires désignés au n° 1 de l'article précédent, seront liquidées à raison du traitement affecté au grade de ces fonctionnaires dans l'administration générale.

Art. 3. Les pensions à accorder éventuellement aux agents de l'administration des ponts et chaussées, attachés au service des ports de mer d'Ostende et de Nieuport, seront liquidées à raison du traitement entier dont ils jouissent, sans distinction des modes de paiement introduits par l'arrêté royal du 6 juin 1821.

Art. 4. Les pensions de retraite accordées depuis le 1<sup>er</sup> août 1844, à la charge du trésor public, à des fonctionnaires ou employés placés dans l'un des cas prévus par la présente loi, seront révisées.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN, et par le ministre des travaux publics, M. H. ROLIN.

247. — 26 MAI 1850. — *Arrêté royal qui approuve la réunion des concessions charbonnières de Mariemont, l'Olive et Chaud-Buisson.* (Monit. du 30 mai 1850.)

248. — 26 MAI 1850. — *Arrêté royal qui fixe les indemnités pour frais de route et de séjour des membres du comité d'inspection et de surveillance des écoles de réforme de Ruysselede.* (Monit. du 4 mai 1850.)

Léopold, etc. Revu nos arrêtés du 5 octobre 1848 et 8 mars 1849, concernant l'organisation des écoles de réforme :

Sur le rapport de notre ministre de la justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Les indemnités pour frais de route et de séjour des membres du comité d'inspection et de surveillance des écoles de réforme de Ruysselede sont fixées au taux de la 4<sup>e</sup> classe du tarif inséré à l'art. 2 de notre arrêté du 15 mai 1849.

Art. 2. Sont abrogées les dispositions des articles 3 de notre arrêté du 5 octobre 1848 et 40 de notre arrêté du 8 mars 1849.

Notre ministre de la justice (M. de Haussy) est chargé l'exécution du présent arrêté.

(1) Présentation à la chambre des représentants le 40 avril 1850. — Rapport par M. Jacques le 1<sup>er</sup> mai. — Discussion et adoption le 6, à l'unanimité de 59 voix. — Rapport au sénat par M. Mosselman le 15 mai. — Discussion le 18, et adoption le 23, par 27 voix et 2 abstentions.

249. — 28 MAI 1850. — *Loi de transfert de crédits au département de la guerre (exercice 1849)* (1). (Monit. du 29 mai 1850.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Les crédits ouverts au département de la guerre, pour l'exercice 1849, sont diminués, savoir :

Chap. III, art. 9. Traitement du service de santé et administration des hôpitaux.	11,000	}	34,000
Art. 11. Matériel des hôpitaux.	23,000		
Chap. VIII, art. 22. Fourrages en nature.	10,000		

Ensemble quarante-quatre mille francs. 44,000

Art. 2. La somme de quarante-quatre mille francs, retranchée des articles mentionnés ci-dessus, est transférée, savoir :

Chap. III, art. 10. Entretien des malades.	34,000
Chap. VIII, art. 23. Casernement des hommes.	10,000
	<hr/> 44,000

Art. 5. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre, baron F. CHAZAL.

250. — 28 MAI 1850. — *Loi de transfert de crédit au département de la guerre (exercice 1849)* (2). (Monit. du 29 mai 1850.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Les crédits ouverts au budget du département de la guerre, pour l'exercice 1849, sont diminués, à l'art. 6, chapitre XI (traitement de l'état-major général), d'une somme de 15,640 fr. 61 cent.

Art. 2. La somme de 15,640 fr. 61 c., retranchée de l'article mentionné ci-dessus, formera l'art. 34, chapitre XIII, [du budget du même exercice, et sera appliquée au paiement des dépenses arriérées qui restent à liquider sur les exercices clos de 1830 à 1846, et qui sont mentionnées au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle

(2) Présentation à la chambre des représentants le 8 avril 1850. — Rapport par M. Osy le 3 mai. — Discussion et adoption le 6, par 58 voix et 1 abstention.

Rapport au sénat par M. Van Schoor le 15 mai. — Discussion et adoption le 23, par 28 voix et 1 abstention.

soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre,  
baron F. CHAZAL.

ÉTAT DES CRÉANCES ARRÉRÉES RESTANT À LIQUIDER  
SUR DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

*Exercice 1850.*

1. Dubois, veuve de Jean-Joseph, et consorts :  
Indemnité du chef des dégâts causés par  
les inondations tendues en 1815 autour de  
Mons, 4,555 08
2. Auquier, veuve de Pierre-Joseph,  
et consorts : même indemnité.  
1<sup>o</sup> Capital, 2,038  
2<sup>o</sup> Intérêts du 24 mars  
1845 au 24 juin 1850,  
époque présumée du  
paiement, 554 98  
3<sup>o</sup> Frais d'instances, 45 89  

---

2,588 87

*Exercice 1835-1836.*

3. L.-F. Vanhove, avoué à Gand :  
Débours et honoraires du chef  
du procès intenté à l'État par  
le sieur Vermeesch, au sujet  
de l'occupation de ses propriétés  
par les ouvrages de défense  
du Pont-de-Paille à Malde-  
ghem,  

---

55 25  
Total pour le matériel du génie, 7,197 18

CRÉANCES DIVERSES.

*Exercice 1850.*

1. Nottebohm frères, à Rotterdam :  
Fourniture de matériaux à l'ar-  
senal d'Anvers en septembre  
1850, 3,570 41
2. E. Willems, pharmacien à Anvers :  
Fourniture de médicaments à  
l'hôpital militaire d'Anvers,  
pendant les mois d'avril à oc-  
tobre 1850, 418 26
3. Edegem (la commune de) : Che-  
vaux fournis en 1850, 17 02
4. Wilmarsdonck (la commune de) :  
Prestations militaires, etc., à  
l'armée hollandaise, en 1850, 528 04
5. Reeth (la commune de) : Presta-  
tions militaires, etc., à l'ar-  
mée hollandaise, en 1850, 1,015 61

6. Westwesel (la commune de) :  
Prestations militaires, etc., à  
l'armée hollandaise, en 1850, 1,118 87
7. Hove (la commune de) : Presta-  
tions militaires, etc., à l'armée  
hollandaise, en 1850, 40 04

*Exercice 1842.*

8. Gillis, ancien employé des ambu-  
lances, 200

*Exercice 1845.*

9. Dieusaert, Frédéric-Guillaume, à  
Gand : Renouvellement d'un  
mandat périmé, délivré au  
profit de son père, militaire  
pensionné, décédé, 25 74

*Exercice 1844-1845.*

10. Belen, veuve, négociante, à Bruxel-  
les : Renouvellement de cinq  
mandats périmés, délivrés en  
son nom, pour retenues opér-  
ées sur le traitement d'un  
officier, 69 26

*Exercice 1846.*

11. Detige-Craeps, entrepreneur, à  
Bruxelles : Fournitures de  
moyens de transport pendant  
l'année 1846, 44 20
12. Bruxelles (la ville de) : Fourni-  
tures à des militaires mala-  
des, en 1846, 89 26
13. Ciney (la commune de) : Fourni-  
tures à des militaires malades,  
en 1846, 39 51
14. J.-H.-A. Breynne, à Ypres : Gra-  
tification annuelle de 48 flo-  
rins sur le fonds de Waterloo. 1,467 21

Total pour les créances diverses, 8,445 45

Total général, 15,640 61

RECAPITULATION.

Matériel du génie, fr. 7,199 12

Créances diverses. 8,445 45

Total général. fr. 15,640 61

251. — 29 MAI 1850. — *Acceptation de la loi du 28 avril 1850 qui accorde la naturalisation ordinaire au sieur Ans (Jean-Arnold-Antoine), brigadier maréchal-ferrant à l'école d'équitation à Ypres, né à Vassenack (Prusse), le 7 avril 1808. (Monit. du 24 mai 1850.)*